D44 26.R
92
D7/A 302

Fig. 1.

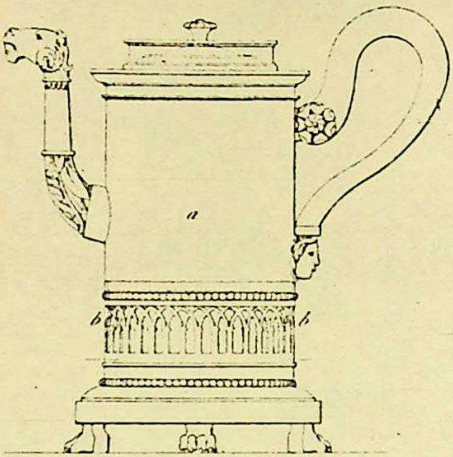

Fig. 3.

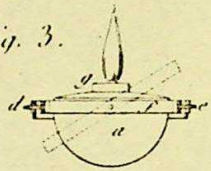

Fig. 2.

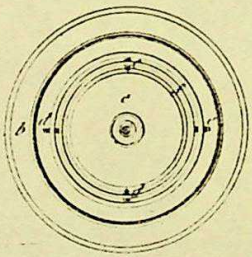

Gravé par Le Blanc

FRANCE
5-27-1829
#2667
FRANCE

m, Tube qui met en communication le flacon *l* avec le ballon *n*.

o, Autre tube partant du ballon *n*, et aboutissant au robinet *p* de la caisse à embaumer *q*.

r, Tube communiquant du robinet *s*, de la caisse à embaumer, au flacon *t*, qui est le récipient du gaz et des fluides provenant de l'opération.

u, Tube conduisant le gaz et les vapeurs du flacon *t* dans le foyer du fourneau *v*.

x, Billot qui supporte le fourneau.

y, Tuyau qui conduit la fumée du fourneau *v* dans une cheminée.

z, Cheminée du foyer des trois capsules.

a', *b'*, Billots qui supportent les deux flacons *l*, *n*.

c', Entonnoirs des flacons *k*.

d', Vase servant de couvercle au flacon *n*.

La caisse *q* est montée sur son essieu, comme il est dit à l'explication de la fig. 17*.

e', Table supportant la caisse préparatoire *q*.

2667.

27 mai 1829.

BREVET D'INVENTION DE CINQ ANS,

Pour une cafetière portant un réchaud suspendu, appelée *cafetière-Lefranc*,

Au sieur LEFRANC (Alexandre), orfèvre-joaillier, à Paris.

Le but de cette invention est de remédier, autant que possible, à l'inconvénient que présentent les cafetières, théières et pots à crème dont on s'est servi jusqu'à présent, inconvénient consistant en ce qu'on est forcé de se dépêcher si l'on ne veut pas boire froid, ou bien à avoir recours à des moyens de chauffage détachés.

La nouvelle cafetière remédie à cet inconvénient par la disposition d'un réchaud qui a la facilité de se mouvoir en tout sens et de conserver toujours la position verticale, quelle que soit l'inclinaison qu'on fasse prendre à la cafe-

tière qui se trouve montée dessus. Ce mécanisme est également applicable aux théières et aux pots à crème.

Explication des figures.

Pl. 40^e^, fig. 1^re^, Vue de cette cafetière en élévation : elle se compose de deux parties distinctes, l'une *a*, dans laquelle se fait chauffer le café, le thé ou la crème; l'autre *b*, qui sert de base à la première partie, et au centre de laquelle est ajusté le réchaud ou la lampe qui est mobile en tout sens. La fig. 2^e^ représente le plan de cette seconde partie, et la fig. 3^e^ montre, en élévation, la lampe ou réchaud avec le moyen de la suspendre.

Les deux parties *a* et *b* se montent à vis l'une sur l'autre, ce qui permet de les séparer à volonté.

La lampe *c*, qui a la forme d'une demi-sphère en dessous, a deux pivots *d*, *e*, placés aux extrémités d'un même diamètre du bord de la lampe et tournant librement dans un cercle ou anneau *f*, qui se meut lui-même, d'une manière semblable, sur deux pivots disposés à angle droit avec les premiers sur un cercle qui fait corps avec la partie *b* de l'appareil, ce mécanisme est ce qu'on appelle *la suspension ou genou de Cardan;* il présente l'avantage de maintenir l'objet suspendu continuellement dans la position verticale dans toutes les positions que peut prendre l'objet que renferme la suspension.

La lampe *a* est fermée par une virole à vis *g*, percée, au centre, d'un trou qui laisse passer juste la mèche; cette virole, dont le trou central peut varier de grandeur pour recevoir différentes grosseurs de mèche, s'enlève à volonté pour pouvoir introduire dans la lampe de l'huile ou de l'esprit de vin.

On peut avoir plusieurs de ces viroles de rechange.